

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

Envoyé en préfecture le 24/10/2023 Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

Pour: 6

ID: 019-200078947-20231009-2023_10_09_03-DE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LIGNAREIX, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON.

PRESENTS: BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice

ABSENTS: BARRIER Jean-Baptiste, DEVEDEUX Jean-Paul

Présents: 6

SECRETAIRE DE SEANCE : REBEIX Maurice

Membres en exercice: 8

Date de convocation : 18/09/23

Contre: 0

Référence DIEGE :	2023-10-09-03
Objet:	Tarifs de l'assainissement collectif – Année 2024 – Etablissements particuliers

Votants: 6

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'établir une tarification spécifique de la taxe d'assainissement pour certains établissements particuliers, notamment les centres médicosociaux.

Prime fixe d'abonnement :

			Taxe assainisseme	nt (calul : 78 * I	Nbre de lits * 70%)			
Etablissement		ESAT Eygurande Foyer hébergement	ESAT Eygurande Blanchisserie	EHPAD Eygurande	VVF VILLAGES L'abeille	Fondation pompidou	CHPE l'Abeille	CHPE l'Atrium
Nbre de lits		75		31	70	80	20	36
2	2024	4 095.00 €	1 000.00 €	1 692.60 €	3 822.00 €	4 368.00 €	1 092.00 €	1 965.60 €

A compter du 1er m³ consommé : 1,85€ le m³

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

- DECIDENT de fixer, pour l'année 2024, les tarifs proposés pour les établissements particuliers.

Fait et délibéré à LIGNAREIX, Le 09/10/2023 Le Vice-Président du Syndicat, Jean-François MICHON

